

# Commune de Bajamont

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 06 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrages exprimés
14	12	Pour :  Contre : Abstention :

**Présents** : Patrick BUISSON, Claude PRION, Sandrine CURIE, Boris BRU, Aude MARCELLI, Gérard FAUVE, Christophe BÉNARD, Adrien MURIEL, Omar SKALLI HOUSSAINI, Céline SAVIGNI SKOWRONEK, Benoît AUNAC, Marcelle MANEIN

**Procuration** : Annie ESCANDE donne procuration à Adrien MURIEL

Date de la convocation
01/04/2022

**Absentes excusées** : Isabelle BOUCHET, Annie ESCANDE

Date d'affichage
01/04/2022

**Absent** :

**Secrétaire de Séance** : Marcelle MANEIN

*En préambule, Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du conseil pour ajouter trois points à l'ordre du jour :*

- ✓ *Gouvernance du SIVU chenil de Caubeyres,*
  - ✓ *Adhésion à l'association départementale des Francas de Lot-et-Garonne*
  - ✓ *Adhésion au club Ovalie de Pont-du-Casse (COP XV Rugby) dans le cadre des activités périscolaires*
- A l'unanimité, les conseillers valident ces ajouts.*

### **Approbation du compte rendu du 18 janvier 2022**

Résultat du vote : OUI = 13                      NON = 0                      Abstention = 0

### **Vote du compte administratif 2021**

Résultat du vote : OUI = 12                      NON = 0                      Abstention = 0

Sandrine CURIE présente au Conseil municipal le compte administratif de l'année 2021,

*Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle, le conseil Municipal,*

Vote, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses

Prévu : 230 370,00 €

# Commune de Bajamont

Réalisé : 94 253,72 €  
Reste à réaliser : 19 620,00 €

## Recettes

Prévu : 230 370,00 €  
Réalisé : 75 813,63 €  
Reste à réaliser : 32 626,00 €

## Fonctionnement

### Dépenses

Prévu : 964 404,00 €  
Réalisé : 581 503,58 €  
Reste à réaliser : 0,00 €

### Recettes

Prévu : 964 404,00 €  
Réalisé : 986 410,28 €  
Reste à réaliser : 0,00 €

## Résultat de clôture de l'exercice

**Investissement : - 18 440,09 €**

**Fonctionnement : 404 906,70 €**

**Résultat global : 386 466,61 €**

## Vote du compte de gestion 2021

Résultat du vote : OUI = 13

NON = 0

Abstention = 0

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur de la trésorerie d'Agén à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

### *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré*

Vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## Affectation des résultats 2021

Résultat du vote : OUI = 13

NON = 0

Abstention = 0

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	78 189,40 €
- Un excédent reporté de :	326 717,30 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	404 906,70 €
- Un déficit d'investissement de :	18 440,09 €
- Un excédent des restes à réaliser de :	13 006,00 €
Soit un besoin de financement de :	5 434,09 €

### *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,*

**DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

# Commune de Bajamont

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT 404 906,70 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 5 435,00 €  
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 399 471,70 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 18 440,09 €

## **Vote des deux taxes directes locales 2022**

Résultat du vote : OUI = 13 NON = 0 Abstention = 0

Mme CURIE fait part au Conseil Municipal des propositions de la Commission Finances et du Bureau Municipal. Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour l'exercice 2022, comme suit :

Libellé	Bases prévisionnelles 2022 en €	Taux en %	Produits en €
Taxe foncière (Bâti)	799 900	44,22	353 716
Taxe foncière (Non Bâti)	29 400	88,91	26 140
Produit fiscal attendu			379 856

Les taux restent identiques à ceux de l'exercice 2021.

## **Vote de la contribution directe au Syndicat Intercommunal de Voiries d'Agen-Centre 2022**

Résultat du vote : OUI = 13 NON = 0 Abstention = 0

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'arrêter la somme de 100 000 € à fiscaliser en 2022 au profit du Syndicat Intercommunal de Voiries d'Agen-Centre (SIVAC).

## **Vote du budget primitif 2022**

Résultat du vote : OUI = 13 NON = 0 Abstention = 0

Sandrine CURIE présente le Budget Primitif 2022 de la commune ainsi détaillé :

### **Section d'investissement**

Dépenses : 172 151,00 €  
(dont 19 620,00 € de RAR)  
Recettes : 172 151,00 €  
(dont 32 626,00 € de RAR)

### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 1 056 155,00 €  
(dont 0,00 € de RAR)  
Recettes : 1 056 155,00 €  
(dont 0,00 € de RAR)

### ***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré***

Vote le budget 2022 comme présenté ci-dessus, à l'unanimité.

## **Acquisition de terrains autour du cimetière de Lahiou**

Résultat du vote : OUI = 10 NON = 2 Abstention = 0

Claude PRION, en raison de son lien de parenté avec le propriétaire vendeur, ne prend part ni au débat, ni au vote en sortant de la salle.

# Commune de Bajamont

Dans le cadre de projets portés par la commission Cadre de vie, Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition de terrains autour du cimetière de Lahiou (deux en contrebas du cimetière, l'autre de l'autre côté du cheminement du bief).

Il s'agit des parcelles cadastrées B 676 d'une contenance de 14 160 m<sup>2</sup>, B 0001 d'une contenance de 3 225 m<sup>2</sup> et B 352 d'une contenance de 9 830 m<sup>2</sup>.

Après échanges avec le propriétaire foncier, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal deux options :

- ✓ Option 1 : acquisition des parcelles B 676 et B 0001 d'une contenance totale de 17 385 m<sup>2</sup> proposées au prix global de 15 000 €
- ✓ Option 2 : acquisition des trois parcelles (B 676, B 0001 et B 352) d'une contenance totale de 27 215 m<sup>2</sup> au prix global de 25 000 €

Après délibération, le conseil municipal valide, à 10 voix favorables et deux défavorables, l'option n° 2 pour un montant total de 25 000 €, auxquels s'ajouteront les frais notariés ainsi que d'éventuels frais de bornage ou autres et mandate Monsieur le Maire pour engager les démarches et signer tout acte afférent.

## **Ecole : modification des horaires pour la rentrée scolaire 2022-2023**

Résultat du vote : OUI = 13                      NON = 0                      Abstention = 0

Claude PRION explique qu'après consultation des parents via un questionnaire transmis en février dernier et suite aux retours, le régime dérogatoire à la semaine de 4,5 jours ne sera pas sollicité pour l'année scolaire 2022-2023. Il ressort néanmoins du questionnaire qu'une majorité de parents jugent la pause méridienne trop longue et qu'il serait préférable de positionner les TAP en fin de journée scolaire.

Claude PRION, après vote à l'unanimité des membres du conseil d'école, réuni le 8 mars dernier, propose d'adopter les horaires suivants à partir de la rentrée de septembre 2022 : 8h45-11h45 puis 13h15-15h30.

Les APC et les TAP seront organisés de 15h30 à 16h15, l'horaire de ramassage scolaire reste inchangé (16h15).

La restauration sera envisagée sur un seul service avec un décalage de 15 minutes entre l'entrée au réfectoire des PS/MS/GS/CP et celle des CE/CM (organisation en place avant la crise sanitaire).

Après débats, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour en informer le service ad hoc de l'Education Nationale.

## **Tarifification aux parents des sorties du centre de loisirs**

Résultat du vote : OUI = 13                      NON = 0                      Abstention = 0

Claude PRION explique que Damien FERRER, le directeur pédagogique du centre de loisirs, a programmé une sortie à Trotte-lapin pour les enfants lors des prochaines vacances scolaires du mois d'avril.

Le montant prévisionnel pour cette sortie s'élève à 410 € au total comprenant 225 € de transport et 185 € pour l'entrée à Trotte-lapin pour 20 enfants et 3 encadrants.

Claude PRION propose de refacturer forfaitairement cette sortie aux parents à hauteur de 9 €/enfant en supplément du tarif de la journée.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

## **Agglomération d'Agen : désignation des membres au sein des 13 commissions permanentes**

Résultat du vote : OUI = 13                      NON = 0                      Abstention = 0

Par délibération en date du 20 Janvier 2022, le Conseil de l'Agglomération d'Agen a voté en faveur de la création de treize (13) Commissions Permanentes et d'en valider leur dénomination telle que ci-dessous :

- Aménagement du territoire (infrastructures et SCoT) et Enseignement Supérieur et Recherche
- Cohésion Sociale, politique de la ville et gens du voyage
- Economie, emploi et transition numérique
- Transition écologique, collecte, valorisation des déchets et économie circulaire

# Commune de Bajamont

- Logements, habitat, revitalisation des pôles de proximité et aménagement des centres-bourgs
- Transports et mobilités
- Voirie, pistes cyclables et éclairage public
- Eau, assainissement, GEMAPI et Méthanisation
- Finances
- Urbanisme
- Politique de santé et accessibilité
- Tourisme
- Agriculture, ruralité et alimentation

Ces commissions sont chargées d'étudier et de proposer les affaires soumises au Bureau et au Conseil d'Agglomération.

Chaque commune membre dispose au sein de chacune des commissions permanentes d'un représentant et de son suppléant désignés :

- soit parmi les conseillers communautaires,
- ou, à défaut, sur proposition de la commune, parmi les membres du conseil municipal de celle-ci.

Il convient aujourd'hui d'approuver la représentation des communes membres au sein de ces Commissions Permanentes comme suit : 44 élus titulaires et 44 élus suppléants.

**Vu** l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L. 5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°DCA\_008/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen en date du 20 Janvier 2022 approuvant la création des Commissions Permanentes de l'Agglomération d'Agen.

**Vu** le Titre II des Statuts de l'Agglomération d'Agen, relatif à la « *Gouvernance* », applicables depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2022,

Monsieur le Maire propose :

**1°/ DE DECIDER**, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret,

**2°/ DE DESIGNER** les membres au sein des 13 commissions permanentes comme indiqué ci-dessous :

NOM DE LA COMMISSION	ELUS TITULAIRES PROPOSES	ELUS SUPPLEANTS PROPOSES
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (INFRASTRUCTURES ET SCOT) ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	Claude PRION	Boris BRU
COHESION SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE	Aude MARCELLI	Marcelle MANEIN
ECONOMIE, EMPLOI ET TRANSITION NUMERIQUE	Christophe BÉNARD	Claude PRION

## Commune de Bajamont

TRANSITION ECOLOGIQUE, COLLECTE, VALORISATION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE	Aude MARCELLI	Benoît AUNAC
LOGEMENTS, HABITAT, REVITALISATION DES POLES DE PROXIMITE ET AMENAGEMENT DES CENTRES-BOURGS	Marcelle MANEIN	Annie ESCANDE
TRANSPORTS ET MOBILITES	Gérard FAUVE	Annie ESCANDE
VOIRIE, PISTES CYCLABLES ET ECLAIRAGE PUBLIC	Claude PRION	Adrien MURIEL
EAU, ASSAINISSEMENT, GEMAPI ET METHANISATION	Boris BRU	Patrick BUISSON
FINANCES	Christophe BÉNARD	Annie ESCANDE
URBANISME	Patrick BUISSON	Christophe BÉNARD
POLITIQUE DE SANTE	Boris BRU	Céline SAVIGNI SKOWRONEK
TOURISME	Annie ESCANDE	Marcelle MANEIN
AGRICULTURE, RURALITE ET ALIMENTATION	Boris BRU	Claude PRION

### **Agglomération d'Agen : présentation du rapport d'activité 2020**

Monsieur le Maire informe les élus de la transmission par l'Agglomération d'Agen du rapport d'activité 2020 consultable en mairie.

### **Convention tripartite avec l'agglomération d'Agen et l'association ADSCS Hélianthe (Maison de l'Enfance) définissant les modalités de partenariat pour la gestion du multi-accueil**

Résultat du vote : OUI = 13

NON = 0

Abstention = 0

# Commune de Bajamont

Dans le cadre de la réforme statutaire de l'agglomération d'Agen et à sa prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, le multi accueil associatif *Hélianthe* implanté sur notre commune, a été déclaré d'intérêt communautaire.

A ce titre, l'agglomération d'Agen se substitue dorénavant à la commune pour soutenir le fonctionnement de l'association dans le cadre de la gestion du multi-accueil qu'elle gère sur la commune. Un procès-verbal actera le transfert des locaux de ce multi-accueil à l'Agglomération d'Agen.

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations imposant la conclusion d'une convention pour l'attribution d'un soutien en numéraire ou en nature supérieur à 23 000 € à un organisme de droit privé, il est nécessaire d'établir une convention tripartite (association, commune, agglomération d'Agen) venant définir les obligations de l'association envers la commune et l'agglomération d'Agen en contrepartie de l'attribution par cette dernière d'un soutien au titre du fonctionnement du multi-accueil ainsi que les modalités de partenariat entre les trois entités à compter du 1er janvier 2022.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention proposée par l'agglomération d'Agen et informe des modifications mineures que le bureau souhaite y apporter (ajout de précisions concernant la refacturation à l'association).

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer moyennant l'ajout des précisions évoquées.

## **Point sur la concertation préalable de février/mars 2022 concernant l'aménagement de la section Agen-Nord de la RN21**

A la suite de la réunion publique organisée sur notre commune le 21 février dernier par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine) et à la réunion de travail en interne qui a suivie, la commune s'est positionnée sur la solution proposant le trajet long à deux voies (*cf. en annexe la contribution adressée à l'agglomération d'Agen et au Département*).

Le conseil d'agglomération, réuni le 17 mars dernier, appelé à se positionner dans cette concertation et tenant compte des avis des trois communes impactées (Pont-du-Casse, Foulayronnes et Bajamont) a suivi l'avis concordant des deux autres communes en se positionnant en faveur de l'hypothèse du tracé court n°1 (approche n°2, variante n°1 qui consiste à combiner l'utilisation de certaines sections de la RN21 actuelle avec la création d'un nouvel axe plus court), cette solution permettant de faire dévier la RN21 au niveau du bourg d'Artigues, via l'aménagement d'un nouveau giratoire permettant l'accès à Artigues au niveau du centre bourg.

## **Motion soutenant l'appel solennel des élus locaux Lot-et-Garonnais aux candidats aux élections présidentielles et législatives concernant les difficultés d'accès aux soins**

Résultat du vote : OUI = 12                      NON = 0                      Abstention = 1

L'accès aux soins figure aujourd'hui en tête des préoccupations des français. Or, force est de constater l'insuffisance et l'inefficacité des politiques nationales mises en place successivement pour lutter contre les inégalités territoriales.

Si le rythme d'adoption des lois « santé » tend à s'accélérer, à savoir une tous les trois ans contre dix ou quinze ans auparavant, et alors que les plans gouvernementaux se succèdent sans succès, les enjeux de l'adaptation de l'offre aux soins, et plus particulièrement dans nos territoires ruraux, demeurent les mêmes et vont encore s'aggraver avec le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques et la dépendance.

Selon les derniers chiffres, entre 9 et 12 % de la population française vit aujourd'hui dans un désert médical, soit 6 à 8 millions de personnes. Les écarts de densité entre départements varient en moyenne de 1 à 3 pour les médecins généralistes et ces inégalités s'accroissent.

Le renoncement aux soins et la situation inacceptable et dramatique de perte de chances (capacité à être soigné dans des conditions normales) sont désormais une réalité vécue par un nombre croissant de nos concitoyens ; les stratégies d'attractivité par l'argent ont en outre montré leurs limites. Pire, ces incitations financières génèrent de la concurrence entre territoires avec comme effet pervers de créer un « mercenariat » de médecins généralistes français et étrangers qui souvent quittent leur poste la veille de l'arrêt des aides pour, parfois, bénéficier à nouveau de ces mêmes aides quelques kilomètres plus loin.

# Commune de Bajamont

Face à cette situation, les collectivités territoriales ont fait preuve de courage et de responsabilité, en multipliant les initiatives pour faire face à l'absence de médecins généralistes ou de spécialistes, consacrant des sommes importantes à la lutte contre la désertification médicale, fédérant les acteurs locaux, alors que ce combat relevait avant tout de la compétence régaliennne de l'Etat. En Lot-et-Garonne, de très nombreuses initiatives, souvent citées en exemple au niveau national, ont été mises en œuvre par le Département, les communautés de communes rurales, les agglomérations ou certaines communes : définition d'aires de santé, création de la CODDEM, élaboration d'une charte de non-concurrence, financement et création de MSP, création de CDS, salariat de praticiens médicaux, ...

Malheureusement, si ces initiatives ont retardé la désertification médicale annoncée, elles ne sont aujourd'hui plus suffisantes et elles ne pourront durablement palier la nécessité de prendre au niveau national des décisions fortes et audacieuses, nécessaires et incontournables.

L'heure n'est plus au discours ou aux demi-mesures, mais à l'action afin de faire respecter, dans les faits et dans tous les territoires qui constituent notre pays, le principe fondamental d'égal accès aux soins, pilier de notre République.

Ainsi, à la veille des élections présidentielles et législatives, nous, élus locaux de Lot-et-Garonne, lançons un appel solennel aux candidats afin qu'ils s'engagent à mettre en œuvre rapidement, une fois élus, les mesures mentionnées ci-après et qui sont guidées par les principes :

« *Autant de liberté que possible, autant de régulation que nécessaire* »

« *Pas d'idéologie mais de la détermination, du pragmatisme et de l'efficacité* »

Certaines de ces propositions peuvent paraître contraignantes, mais, en se déclarant désormais très majoritairement favorables à des mesures plus fermes pour lutter contre les déserts médicaux, les Français ont bien compris qu'il fallait passer d'une logique d'obligations de moyens à une logique d'obligations de résultats. Nous voulons croire que les professionnels de santé, dont l'immense majorité subit la situation actuelle, nous accompagneront dans cette démarche afin de construire ensemble un système de santé plus juste et plus équitable.

13 propositions pour lutter contre les déserts médicaux :

- ✓ Mettre en place un conventionnement sélectif temporaire : les conventionnements par la sécurité sociale des médecins libéraux, généralistes ou spécialistes qui s'installent seront temporairement réservés aux territoires sous-dotés. Une évaluation de ce dispositif sera réalisée en concertation avec le Conseil National de l'Ordre, les représentants de l'Etat et les collectivités locales.
- ✓ Maintenir certaines mesures nationales d'incitation à l'installation, notamment pour les jeunes médecins, au plan financier comme au plan professionnel, complémentaires au dispositif de conventionnement sélectif, pour les zones sous dotées.
- ✓ Mettre en place une obligation exceptionnelle et transitoire pour les internes de médecine d'effectuer des périodes de stages en zones classées en déficit de professionnels de santé et dans le même temps faciliter les maîtrises de stage pour les médecins accueillant ces étudiants, et, de manière plus globale renforcer les moyens des universités.
- ✓ Assurer un plus grand soutien financier de l'Etat aux collectivités locales pour ouvrir des centres de santé, aider à salarier des médecins, développer la coordination des professionnels de santé et la coordination autour du patient, renforcer l'attractivité des métiers.
- ✓ Promouvoir le champ d'intervention de certaines catégories de professionnels de santé (infirmières...) en développant de nouvelles pratiques en faveur de l'ambulatoire (délégation d'actes, infirmières en pratique avancée) et favoriser l'installation des médecins collaborateurs...
- ✓ Encourager les initiatives visant à éviter la concurrence entre les territoires.
- ✓ Moderniser et simplifier les contrats locaux de santé afin d'en faire des outils efficaces d'élaboration de projets locaux de santé, selon les besoins du territoire ciblé en termes de soins, de prévention ou encore d'accompagnement médico-social.
- ✓ Favoriser les liens entre les territoires et les facultés de médecine tout en rappelant l'interdépendance entre soin hospitalier et soin de ville. La création d'antennes universitaires dans chaque département permettrait de faire le lien entre la formation et la demande.
- ✓ Introduire une dotation supplémentaire pour les services d'urgences dans les secteurs sous-dotés afin de mieux tenir compte du surcroît d'activité liée à la faible densité en médecins.
- ✓ Mieux encadrer le recours au secteur de l'activité intérimaire médicale et les remplacements afin de limiter les effets d'aubaine, abus ou excès en la matière.



# Commune de Bajamont

- ✓ Encourager le développement des dispositifs et initiatives locales en matière d'e-santé en complément des mesures évoquées précédemment. Complémentarité et non substitution.
- ✓ Garantir une augmentation réelle du nombre de professionnels de santé formés suite à l'introduction du *numerus apertus*.
- ✓ Réformer les critères d'élaboration des zonages (ZRR, ZAC, ZIP...) permettant aux territoires de bénéficier d'aides spécifiques en matière de démographie médicale afin d'en faire des outils justes et efficaces prenant réellement en compte les réalités et spécificités locales.

## **Appels à cotisation 2022 : Association des maires du Lot-et-Garonne, Association des Maires Ruraux du Lot-et-Garonne et CAUE 47**

Résultat du vote : OUI = 13

NON = 0

Abstention = 0

L'Amicale des Maires du Lot-et-Garonne est une association qui regroupe l'ensemble des 324 communes du département et se veut un interlocuteur incontournable pour accompagner les élus au cours de leurs diverses et complexes missions.

L'appel à cotisation, basé sur la population légale de la commune, s'élève à 248 € pour l'année 2022 et se décompose comme suit :

- Cotisation départementale : 80,80 €
- Cotisation nationale AMF : 167,66 €

L'Association des Maires Ruraux du Lot-et-Garonne a pour vocation de répondre au besoin des maires ruraux de se fédérer et d'être représentés à l'échelle du département. Monsieur le Maire expose la pertinence d'une adhésion à cette association ainsi qu'à la souscription de l'abonnement à la revue mensuelle 36000 communes.

L'appel à cotisation, s'élève à 105 € pour l'année 2021 et se décompose comme suit :

- Adhésion nationale de 56 € et départementale de 30 € soit 86 €
- Abonnement au mensuel 36000 communes (10 numéros) à 19 €

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne assure une mission de service public dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme, l'énergie et le paysage au profit de tous. Il occupe une place unique de conseil aux collectivités en apportant une expertise et un accompagnement dans la conduite de projets moyennant une adhésion annuelle de 250 €.

### **Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**valide** l'adhésion aux associations suivantes :

- L'Amicale des Maires du Lot-et-Garonne pour un montant de 248 €
- L'association des Maires Ruraux du Lot-et-Garonne pour un montant de 105 €
- CAUE47 pour un montant de 250 €

**mandate** Monsieur le Maire de s'acquitter des cotisations annuelles.

## **Demande d'autorisation de navigation sur le lac formulée par l'association Bien-être et sport**

Résultat du vote : OUI = 12

NON = 1

Abstention = 0

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de Madame Marie BOURSINHAC, présidente de l'association bajamontaise *Bien-être & sport*, de proposer cet été aux élèves de son école des stages multisports incluant une activité nautique sur le lac de Bajamont. Cette activité consisterait en une initiation au canoë encadrée par un moniteur d'état diplômé.

Le lac de Bajamont est la propriété du Syndicat Mixte de la Masse et de la Laurendanne dont le président souhaite recueillir notre avis sur cette demande.

Après débat, à 12 voix pour et une contre, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

## **Gouvernance SIVU chenil de Caubeyres**

# Commune de Bajamont

Gérard FAUVE fait part de la problématique impactant l'exécutif du SIVU chenil de Caubeyres en raison de mésententes majeures existant entre le Président du SIVU et les membres du bureau syndical.

Le Président de l'Amicale Des Maires de Lot-et-Garonne, saisi par de nombreux maires à ce sujet, en accord avec les services préfectoraux et selon le principe de libre administration des collectivités locales, propose que chaque conseiller syndical (titulaire dans un premier temps, puis suppléant dès validation de la démission du titulaire) soumette sa démission à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne. Ce dispositif, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, permettra de nouvelles élections dès la démission d'un tiers des représentants des communes.

La commune sera alors libre d'élire à nouveau les deux mêmes représentants.

Après échange avec les conseillers, Gérard FAUVE enverra dès demain sa lettre de démission.

## **Adhésion à l'association départementale des Francas de Lot-et-Garonne**

Résultat du vote : OUI = 13                      NON = 0                      Abstention = 0

Claude PRION explique que, depuis l'été 2021, la commune est accompagnée gracieusement par l'association départementale des Francas sur plusieurs sujets : réglementation, accompagnement autour des Accueils Collectifs de Mineurs, ressources humaines, organisation du temps scolaire, etc...

L'adhésion à cette association pour un montant de 400 € annuellement nous donnerait accès à une multitude de services, y compris l'accompagnement à l'écriture d'un Projet Local d'Education.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette adhésion.

## **Adhésion au club Ovalie de Pont-du-Casse (COP XV Rugby) dans le cadre des activités périscolaires**

Résultat du vote : OUI = 13                      NON = 0                      Abstention = 0

Claude PRION explique que l'association Club Ovalie de Pont-du-Casse propose d'assurer gratuitement des animations de découverte du rugby, dans le cadre des activités périscolaires, à destination des enfants de primaire, du 6 mai au 17 juin, le vendredi de 16h30 à 17h15.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat avec l'association Club Ovalie de Pont-du-Casse (COP XV Rugby).

## **Questions d'actualité**

**Information : visite en mairie du député Michel LAUZZANA le 3 mars dernier**

**Rencontre avec le personnel municipal le 8 avril prochain à 16h45**

**Inauguration des logements Agen Habitat début juillet**

**Démission d'un conseiller municipal**

**Prochaine séance du Conseil Municipal : 2022 à h**

# Commune de Bajamont

## ANNEXE

Bajamont, le 8 mars 2022

### **Contribution du conseil municipal de Bajamont à la concertation préalable de février et mars 2022 concernant l'aménagement de la section Agen-Nord de la RN 21**

Suite à la réunion publique de concertation du 21 février 2022, le conseil municipal prend acte des demandes et appréhensions exprimées par les Bajamontais :

- Impact agricole :
  - Consommation de terre
  - Complexification des accès aux parcelles
- Accès au village complexifié
- Accès à l'agglomération d'Agen complexifié
- Proximité de l'infrastructure et questionnement sur la politique de dédommagement et d'expropriation. Quel est l'élément déclencheur de l'expropriation ? Si l'impact est significatif, privilégier l'expropriation
- Connexion du réseau intra communal
- Impact fort du projet pour une valeur ajoutée modérée pour les Bajamontais

Pour le conseil municipal, dans l'état actuel du dossier et considérant les objectifs de cet aménagement, la solution que nous privilégions est le trajet long à deux voies, ce dernier nous semblant être globalement le moins impactant pour les Bajamontais et le fonctionnement communal (impact agricole, impact riverains, accès village, continuité du réseau intra communal, accès Agen...). En effet, les variantes courtes impliquent la mise en place d'un rond-point au lieu-dit « Lacoste », infrastructure très impactante pour les riverains (emprise terrains, nuisances sonores -freinages/accélération des poids-lourds notamment-). Par ailleurs, le maintien de la RN21 actuelle permettrait de préserver l'intégralité des services sur la voie actuelle (liaisons bus scolaires ou autres Villeneuve/Lot-Agen, ramassage des ordures ménagères et accès à l'aire de compostage, convois agricoles, vélos...).

Néanmoins, le conseil municipal de Bajamont demande que :

- La voirie de reconnexion envisagée au lieu-dit « Lacoste » longe strictement la nouvelle RN 21
- soit envisagé sérieusement une traversée pour tous véhicules au niveau du lieu-dit « Galimas » et non uniquement une voie douce (en décalé par rapport au bâti)
- la traversée haute 4 soit envisagée plus près de la VC n°2
- quelle que soit la solution finale, soit pris en compte le risque de passage des poids lourds à destination de la zone artisanale de Pont du Casse, via la VC n°2 et la RD 310.

Pour le conseil municipal de Bajamont,  
Le Maire,  
Patrick BUISSON